

Zeitschrift:	Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber:	Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band:	60 (2002)
Heft:	3: Service public : vers de nouvelle régulation
Artikel:	Les normes et la loi : le rôle des cabinets d'audit dans le jeu social du gouvernement de l'entreprise
Autor:	Pesqueux, Yvon
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-141222

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES NORMES ET LA LOI : LE RÔLE DES CABINETS D'AUDIT DANS LE JEU SOCIAL DU GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE *

Yvon PESQUEUX

Chaire « Développement des Systèmes d'Organisation »

CNAM – Conservatoire national des arts et métiers

Paris, France

pesqueux@cnam.fr

Les synthèses comptables viennent aujourd’hui se constituer par rapport à des références normatives. C'est dans ce contexte que les cabinets d'audit jouent un rôle essentiel dans l'orchestration de la communication financière communication, communication qui trouve tout son sens dans un thème plus global, celui de la « financiarisation de la société » avec le gouvernement de l'entreprise qui constitue, avec la primauté idéologiquement accordée à l'actionnaire, un phénomène significatif du libéralisme à l'oeuvre aujourd’hui. Il s'agit en effet de proposer des documents comptables soi-disant représentatifs du fonctionnement de l'entreprise (et non pas seulement produit d'un « rite » des affaires), documents adressés aux acteurs des marchés financiers (gestionnaires de fonds et agences de notation).

Référons-nous, par exemple, à l'ouvrage « CFO, Architect of the Corporation's Future »*, publié sous la plume des auteurs de l'équipe de Finance et de Comptabilité Analytique de Price Waterhouse. Ils y tracent le profil d'un directeur financier de demain, appelé à s'impliquer toujours plus dans la stratégie globale de l'entreprise en réponse à la montée en puissance des investisseurs institutionnels et conduisant à la mise en avant du Value Based Management (management par la valeur), légitimé - « adoubés » pourrions-nous dire - par des auditeurs « indépendants ».

Le rôle normatif des cabinets d'audit est donc de venir certifier les comptes des entreprises. Ils engagent traditionnellement leur responsabilité juridique dans le cas des entreprises cotées, mais c'est aussi ce qui tend à leur donner une dimension institutionnelle nouvelle dans le jeu du management par la valeur. C'est aussi ce qui leur confère un rôle spécifique de « gardien du temple » dans le champ du gouvernement de l'entreprise.

* Ce texte est issu du colloque *Face à la déréglementation : L'éthique, substitut à la régulation par la loi ?*, organisé en 1999 par Alexander Bergmann et Hugues Poltier, avec la participation de Alain Max Guénette ; il est publié avec l'accord des organisateurs et de l'auteur.

Les auditeurs vérifient l'application des règles de fonctionnement de l'entreprise à partir de normes comptables plus ou moins « auto-édictees ». Ce contrôle est devenu totalement institutionnel dans la mesure où le champ d'action des auditeurs s'étend aujourd'hui aux procédures de contrôle interne dans l'entreprise afin de « garantir » les éléments des chiffres qui seront finalement publiés. Théoriquement, ils sont en effet amenés à contrôler les dirigeants au nom des actionnaires du fait de la publicité qui est faite des comptes et de l'importance qu'on leur accorde pour fonder les raisonnements en valeurs actionnariale.

Le jeu de la norme comptable et de la construction de ces normes devient alors essentiel. Les normes comptables se situent en quelque sorte aujourd'hui au-delà de la loi. On est d'ailleurs bien ici en présence de l'émergence d'une logique politique en dehors de la sphère qui lui est traditionnellement dévolue, celle de l'agora mais aussi également en dehors de tout contrôle démocratique.

Les cabinets d'audit anglo-saxons ont en effet accompagné les entreprises américaines dans la multinationalisation de leurs activités dans le courant de la décennie 50. Ces entreprises devant publier leurs comptes selon les critères du marché boursier américain, seuls ces cabinets étaient en mesure d'assurer ce rôle. Le poids croissant des multinationales et la diversification de leur origine a considérablement accru le rôle de ces cabinets anglo-saxons. Ils sont venus certifier les comptes de toutes les entreprises multinationales, un des signes de la multinationalisation étant d'ailleurs la cotation des actions de ces entreprises sur plusieurs marchés financiers dont fatalément le marché américain, le plus puissant d'entre eux. Ceci a conduit à une homogénéisation des normes comptables internationales sur la base des normes d'inspiration américaines. Ces normes sont qualifiées, indépendamment mais aussi en liaison avec celles qui ont été codifiées aux Etats-Unis pour faciliter le contrôle fédéral sur les activités boursières par la S.E.C. (Security Exchange Commission). Elles sont qualifiées par le F.A.S.B. (Federal Accounting Standard Board) de G.A.A.P. (General Accounting Accepted Principles). Si ces normes comptables sont généralement acceptées - il faut d'ailleurs comprendre qu'elles doivent être très strictement observées ... - c'est donc que leur évolution est devenue essentielle - et cette évolution dépend du jeu social qui s'instaure entre cabinets d'audit, autorités boursières et directions des grandes entreprises. On est donc bien là en présence d'une source normative indépendante de la loi et de tout contrôle démocratique. C'est ce jeu social qui est venu fonder la montée en puissance des cabinets d'audit américains (Arthur Andersen etc ...) malgré l'apparition d'une source normative alternative sur la base des directives européennes édictées aujourd'hui par l'Union Européenne. Un lieu de confrontation (l'I.A.S.C. - International Accounting Standard Committee - existe pourtant) mais il se caractérise par le fait qu'il entérine le plus souvent les normes américaines, les travaux spécialisés de ce comité étant d'ailleurs souvent confiés aux cabinets d'audit américains sous le motif de leur compétence.

On assiste donc à deux évolutions :

- L'apparition d'un « bazar » des normes au sein duquel les cabinets d'audit font la loi, le plus souvent en arbitrant en faveur des normes américaines. En effet, confrontés à la sophistication croissante des titres financiers, les comptables ont été amenés à se montrer créatifs et la voie est parfois courte entre la créativité comptable, le lissage des résultats et la comptabilité « créative » destinée à masquer des difficultés.
- La référence croissante aux cabinets d'audit comme « gardiens du temple » de la fiabilité des chiffres et des procédures comptables et plus généralement de l'ensemble des procédures de contrôle dans l'entreprise, référence à défaut de laquelle le champ du gouvernement de l'entreprise ne peut être fondé.

Les cabinets d'audit ont ainsi été en mesure de compléter leur activité d'audit par une activité de conseil au nom de la fiabilisation des procédures. Les comptabilités étant aujourd'hui tenues sur informatique, le champ du lucratif conseil en système d'information leur a donc été ouvert. Ces cabinets jouent donc aujourd'hui un rôle essentiel dans le champ du gouvernement de l'entreprise et des modes de contrôle qui y sont associés. Ils ont conduit à une normalisation de fait du fonctionnement des grandes entreprises qui finissent par toutes peu ou prou fonctionner de la même manière aujourd'hui. L'extension de leur activité s'est également opérée dans tous les pays car, après avoir accompagné les filiales des entreprises américaines, ils se sont mis à certifier les comptes des multinationales d'origine locale, souvent par absorption des cabinets d'audit locaux les plus importants. Parallèlement, la décennie 90 s'est caractérisée par une concentration sans précédent de ces cabinets au point que l'on peut aujourd'hui parler d'un oligopole de l'audit de type monopoliste ou même d'un cartel tant le nombre d'acteurs est devenu restreint. Or un cartel finit toujours par le comportement d'un cartel : entente implicite ou explicite sur le niveau des prix, partage du marché, démultiplication de l'offre ... bref un univers où les caractéristiques du marché l'emportent sur celles de la cité. Et c'est aussi ce à quoi l'on assiste, dans une certaine mesure, avec les cabinets d'audit ...

La vocation de ces cabinets, au nom de leur indépendance et de leur expertise, à fixer des normes qu'ils sont en fait seuls en mesure de gérer est devenu un phénomène qui doit être souligné. Certes, il ne s'agit pas cyniquement que de cela car il fallait bien se confronter à la comptabilisation des formes et des pratiques issues de la gestion de la rente financière positive, mais c'est aussi cela dont il s'agit. On est alors face à une situation qui pourrait être comparée en quelque sorte à celle d'un totalitarisme politique d'origine économique. Mais c'est surtout la dérive du jeu social de leurs pratiques qui est patente aujourd'hui comme le montrent les exactions financières auxquelles ils se sont adonnés en accord avec les directions des entreprises concernées (Cf. Enron, Worldcom, Vivendi Universal etc ...).

Face à la disparition des pays du bloc communiste, les pays démocratiques exposant la lecture de la démocratie aux principes du libéralisme économique et donc à la lumière des catégories du marché ont laissé la construction d'un référentiel normatif aux entreprises représentatives du secteur de l'expertise au-delà du processus législatif habituel. Libérées des contraintes politiques et face aux opportunités ouvertes par la nécessité, pour les entreprises et les organisations en général de faire certifier leurs comptes par ces cabinets, ils ont, au nom de la sécurité que l'on voit aujourd'hui toute factice, compliqué les normes à l'excès pour garantir des débouchés faciles. Forts de la légitimité politique qu'ils détiennent implicitement, on a alors assisté à l'émergence d'une sorte de « libéral-bureaucratie » (dont la nature politique ne peut être perçue, in fine, comme étant aussi fondamentalement différente de celle qui avait été mise en place dans les pays du bloc communiste).

Cette « libéral-bureaucratie » se caractérise par des acteurs qui émettent des règles dont la gestion conduira à consommer des ressources pour les gérer sans véritable création de quelque chose en retour alors que le regard relatif porté sur ces normes et à leur mise en œuvre les fait assimiler, au nom du libéralisme, à des garanties de création de valeur économique et non à des entités de type politique. C'est ce qui est à l'œuvre dans le champ du gouvernement de l'entreprise dans la mesure où ce sont ces cabinets qui « décrètent » la création de valeur par référence à des normes. Et c'est ce qui sert de référence au jeu relatif des acteurs de la S.A.. Par contre, dans cette dimension normative du libéralisme (comme dans les autres, d'ailleurs), l'épreuve des faits montre que, là où la légitimité du libéralisme semblait avancer, c'est le libertarisme qui a été mis en œuvre.

Sans doute, le libéralisme à l'épreuve des normes a-t-il conduit, pour la première fois de l'histoire moderne, à une expérience généralisée de l'anarchie. Si l'on en reprend les deux slogans (« sans foi ni loi » et « ni Dieu ni maître »), on voit combien la primauté accordée à la norme a en effet bien conduit à un monde « sans foi ni loi » et comment la contestation libérale de la règle comme mode de gouvernement a conduit à la concrétisation du « ni Dieu ni maître » dans le contexte de la généralisation d'un double discours, celui de la violence et celui de l'éthique. C'est pourquoi, à la lumière des scandales liés à la présentation de fausses comptabilités par accord entre les dirigeants d'entreprises et ces cabinets, on peut parler de « cupidité éthique ».

De plus, du fait des privatisations des services publics, ces normes débordent aujourd'hui du champ des entreprises et ont vocation à s'appliquer à toutes les organisations, même celles qui relèvent de l'agora, d'autant que les services qui restent publics se doivent de fonctionner suivant les critères du gouvernement de l'entreprise. Les municipalités, les écoles, les hôpitaux ... doivent ou devront bientôt (suivant les pays) « rendre des comptes » sous ces formes là au nom des principes de « l'accountability » pour emprunter, voire pour obtenir des subventions. Le respect des formes comptables, par le potentiel de structuration qu'il comporte en termes de fonctionnement institutionnel, est aujourd'hui

considéré comme un gage de « bon » gouvernement. En effet, non seulement les entreprises ont été obligées de confier la certification de leurs comptes aux cabinets d'audit mais des gouvernements, des entités internationales telles que l'Union Européenne, la Banque Mondiale etc... ont aussi confié des missions de vérification de leurs politiques de quotas et de subventions à ces cabinets. Ces derniers ont ainsi été en mesure de conseiller la mise en oeuvre des lois ad hoc pour ouvrir le champ à la réalisation d'affaires dans des zones libérées des réglementations restrictives. L'exemple de la démultiplication des « zones franches » en constitue un signe. En effet, que pèse l'Etat de Slovaquie ou de Macédoine dans le concert des nations, surtout quand leur structuration passe par l'intervention des consultants de ces cabinets ? La fragilité de leur jeunesse conduit, par exemple, à des missions de vérifications confiées aux cabinets d'audit pour le compte du Fonds Monétaire International. Ces cabinets peuvent alors conseiller les évolutions réglementaires permissives qui gênent leur activité dans d'autres cadres comme celui de leurs puissantes et lucratives clientes que sont les entreprises multinationales. Et zones franches, activités off shore, paradis fiscaux se sont ainsi multipliés depuis 1980 en même temps qu'il est possible de les justifier - et c'est en partie vrai aussi - comme susceptibles de générer une activité économique qui fait cruellement défaut dans ces lieux là.

Le management par la valeur s'inscrit donc dans une logique où la valeur actionnariale ainsi comprise vient « déclasser » l'usage traditionnel des instruments de gestion pour une lecture beaucoup plus liée à l'examen financier avec pour objectif de maximiser le taux de rentabilité total pour l'actionnaire vu comme le critère de référence de l'existence du contexte adéquat au jeu normé des principes du gouvernement de l'entreprise. Price Waterhouse propose ainsi un modèle à sept variables intervenant dans le processus de création de la valeur ou « macro-éléments clés de la valeur » - croissance du chiffre d'affaires, excédent de trésorerie d'exploitation, impôts versés, actifs immobilisés, besoin en fonds de roulement, coût moyen pondéré des capitaux - qu'il est possible de relier à des causes (micro-éléments clés) qui doivent être diagnostiquées par les responsables de l'entreprise et reliées à des variables qu'ils devront actionner.

Il s'opère un « bouclage », par cette thématique du management par la valeur comme gage du gouvernement de l'entreprise, entre une carte des entités où se crée et se détruit la valeur économique dans l'entreprise et les macro-éléments de la valeur actionnariale et une normalisation du comportement des acteurs dont on attend qu'ils rendent compte de leur adhésion à ces normes. Les décisions de l'univers du management par la valeur vont ainsi consister à détecter les centres de responsabilité et les lieux où une valeur se crée et demander aux salariés de prendre leurs décisions quotidiennes en ce sens. Les logiques de gestion interne doivent ainsi rendre possible la gestion de centres de ressources partagées de façon plus efficiente. Les modes d'organisation liés à ces perspectives de gouvernement sont à la recherche de gains de productivité liés à la pseudo remise en

cause des « baronnies » des dirigeants.

Les logiques hiérarchiques et fonctionnelles des modes classiques d'organisation de l'entreprise vont peu à peu laisser la place à des modes d'organisation qualifiés de « transversaux », mieux à même de mobiliser ces gains de productivité. C'est ainsi que le management par la valeur comme signe de la mise en oeuvre d'un véritable gouvernement de l'entreprise débouche sur une justification commune entre les tendances à la simplification, à la standardisation, au partage des ressources et le recours généralisé à la sous-traitance. Les modes de gouvernement préconisés pour ce qui concerne les rapports à établir entre actionnaires - conseil d'administration et dirigeants débordent ainsi sur tous les modes de gestion à l'oeuvre dans l'entreprise. Le thème du gouvernement de l'entreprise peut donc, plus généralement, être considéré aujourd'hui comme structurant véritablement le fonctionnement des organisations. C'est d'ailleurs autour de lui que les réactions à la dérive financière sont maintenant développées.

Quelques remarques à titre de conclusion

Ce qui vient d'être exposé est illustratif de ce que l'on va qualifier ici de « moment libéral ».

Il est difficile de ne pas signaler ici quelques corrélations troublantes :

- L'évolution du capitalisme d'un univers de rente financière négative (de 1945 à 1980) à un univers de rente financière positive où l'on définit la rente financière comme la différence entre le taux de rendement moyen des marchés financiers (une moyenne pondérée des rendements des marchés monétaires dont le taux pivot est le taux de base de la Banque centrale et le taux de rendement des actifs financiers compte tenu des rendements de spéculation) et le taux d'inflation, et où le raisonnement qui lie sphère réelle et sphère financière peut s'exprimer ainsi :

	Rente financière < 0	Rente financière > 0
« vertueuse »	taux de croissance positif Europe des 6 de 1950 à 1975	taux de croissance positif Etats-Unis depuis 1990
« vicieuse »	taux de croissance faible ou < 0 Monde occidental de 1975 à 1980	taux de croissance faible ou < 0 Europe continentale depuis 1980

- La où le libéralisme s'exprime aujourd'hui par la suprématie de la loi sur la norme, il est également intéressant de rappeler les fondements du fonctionnement des organisations avec la régulation « fordienne » d'avant 1980, le « toyotisme » de la décennie 80 puis la suprématie du modèle libéral américain.
- Avec le terme de « globalisation », le passage de la suprématie de l'espace géographique des nations (avant 1980) à celui de l'espace géographique des marchés depuis.
- La « financialisation » de la société qui s'opère sur la base d'une sociologie de la rente totalement renouvelée : des rentiers « tondeurs de coupons » associés au capitalisme familial et financier et qui aboutit, sous une argumentation raciste, à l'élimination physique d'une partie d'entre-eux, sous le motif qu'ils étaient « juifs » et à une spoliation de leurs biens (avant 1939) à une généralisation de la rente totalement renouvelée (les salariés sont rendus tous peu ou prou rentiers à partir de 1980).
- La tendance des outils de financement, lorsqu'ils sont exposés à la lumière des catégories du marché, à devenir spéculatifs, le motif de cette exposition étant l'efficience supposée plus grande de la « virtualité » du marché sur la « réalité » de l'appareil d'entreprise comme nous le montre par exemple le cas des prix de facturation interne dans l'entreprise qui deviennent des prix de transfert dans les multinationales.
- L'hypostasie de l'Etat (sphère de l'agora et de la loi) corrélative à celle de l'entreprise (sphère de l'oikos et de la norme), la crise de l'Etat pouvant être interprétée comme le « miroir » de celle de l'entreprise comme le montrent les scandales conduits par des dirigeants éthiquement cupides (Enron n'était-elle pas notée au sommet des firmes éthiques par les agences de notation ?).

L'entreprise peut-elle encore être considérée comme le lieu de l'initiative privée (à une époque où les O.N.G., les associations humanitaires, sportives proposent des alternatives dont l'importance doit être soulignée) ? Le libéralisme n'aurait-il pas vraiment cédé la place à l'anarchie comme cela a été évoqué plus haut ?

Note :

* *CFO, Architect of the Corporation's Future*, John Wiley & Sons, 1997